

Code of community health rights

Brazil. Developing countries are often a privileged grounds for population studies. Those countries also harbour large population groups whose minimal citizenship rights are not necessarily guaranteed. For such cases, whenever scientific research dealing directly or indirectly with human populations is undertaken, it is of the utmost importance that

Code des droits communautaires en matière de santé

Brésil. Les pays en développement offrent souvent un terrain privilégié pour les études à base démographique, mais ils comptent aussi de nombreux groupes de population dont les droits fondamentaux ne sont pas forcément garantis. Aussi, chaque fois que sont menées des recherches scientifiques portant directement ou indirectement sur des groupes humains, est-il de la plus haute

special attention be paid to human rights. This is particularly important when populations are poorly informed of the requirements of scientific knowledge which, on the other hand, are familiar to researchers. Those communities are, consequently, less able to defend themselves against procedures potentially damaging, collectively and/or individually, to their well-being.

THUS:

1. It is essential for the community to be organized so that it may willingly participate, through its leaders and organization(s), throughout the investigation.
2. The community has the right to be fully informed about the nature, objectives, advantages and eventual hazards of the research to be undertaken.
3. Nobody may be submitted to an investigation about which he/she has not been previously informed and consented.
4. No experimental procedure may be planned in a way to deprive the community of preventive and/or therapeutic measures, either totally or partially.
5. No community can be submitted to experiment(s) which may aggravate any of the preexisting surrounding health hazards.
6. No community will be deprived of any of the health care to which it is entitled on the grounds of having previously refused to be submitted to a given investigation.
7. Community work must not end upon completion of the investigation. Its results should be translated into actions useful to the community.
8. Local health services should be informed of the investigation and, whenever possible, should take part in it.
9. All knowledge derived from the investigation should be forwarded to the appropriate health authorities so that results may be used by all.

FOR THE COMMUNITY HEALTH RIGHTS TO BE OBSERVED:

1. They should be incorporated into the Brazilian Physician's Code of Ethics.
This Code will be able to legislate in community-related medical practices.
2. Ethics committees should be created in medical schools, hospitals, and state and private research institutes.
3. Ethics committees should be created in Brazilian granting agencies.

(This text has been approved by the General Assemblies of the *Sociedade Brasileira de Medicina Tropical* and the *Associação Brasileira de Antropologia*.)

importance de veiller au respect des droits de l'homme. Cela est particulièrement important lorsque la population est mal informée des impératifs de la connaissance scientifique, lesquels sont en revanche bien connus des chercheurs. Ces communautés sont donc moins bien en mesure de se protéger vis-à-vis de procédures qui risquent d'être collectivement ou individuellement dangereuses pour leur bien-être.

C'EST POURQUOI:

1. Il est indispensable que la communauté soit organisée pour pouvoir participer en connaissance de cause, par l'intermédiaire de ses dirigeants et de son ou de ses organisations, à l'ensemble des recherches.
2. La communauté a le droit d'être pleinement informée de la nature, des objectifs, des avantages et des risques éventuels des recherches prévues.
3. Nul ne peut faire l'objet d'une recherche à propos de laquelle il n'a pas été auparavant informé et à laquelle il n'a pas donné son consentement préalable.
4. Aucune méthode expérimentale ne sera planifiée de façon à priver, totalement ou partiellement, la communauté de mesures préventives et/ou thérapeutiques.
5. Aucune communauté ne sera soumise à une ou à des expériences risquant d'aggraver l'un quelconque des risques sanitaires préexistants.
6. Aucune communauté ne doit être privée des soins de santé auxquels elle a droit sous le prétexte qu'elle a refusé auparavant d'être soumise à une recherche donnée.
7. L'action communautaire ne doit pas prendre fin avec les recherches. Les résultats doivent se traduire en actions concrètes utiles à la communauté.
8. Les responsables des services de santé locaux doivent être informés des recherches et y participer chaque fois que possible.
9. Toutes les données issues des travaux de recherche doivent être soumises aux autorités sanitaires appropriées de façon que les résultats puissent être utilisés par tous.

POUR QUE LES DROITS COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ SOIENT RESPECTÉS:

1. Ils doivent être intégrés dans le Code d'éthique des médecins brésiliens.
Ce code aura force de loi pour les pratiques médicales faisant intervenir des communautés.
2. Il faudrait créer des comités d'éthique dans les écoles de médecine, les hôpitaux ainsi que les instituts de recherche publics et privés.
3. Il faudrait créer des comités d'éthique au sein des organismes brésiliens de financement.

(Ce texte a été approuvé par les Assemblées générales de la *Sociedade Brasileira de Medicina Tropical* et de l'*Associação Brasileira de Antropologia*.)